

**IRIS**

Institut de recherche  
et d'informations  
socio-économiques

Notes de recherche

# **Les revenus des universités selon la Conférence des recteurs**

Notes de recherche rédigée par

**Gilles Gagné, professeur de sociologie à l'Université Laval**



**Les auteur-e-s tiennent à remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé à rendre cette étude possible.**

**mise en page** Eve-Lyne Couturier  
**conception graphique** molotov.ca

Toutes nos publications sont gratuites. En devenant membre ou en faisant un don, vous contribuez au maintien de l'accès libre à nos idées et à nos recherches :

**Institut de recherche et d'informations socio-économiques**

1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7  
514 789-2409 · [www.iris-recherche.qc.ca](http://www.iris-recherche.qc.ca)



Nous avons beaucoup discuté ces derniers temps d'un certain 325 \$ par année par étudiante, un montant qui nous a été donné comme la première étape d'une longue marche vers plus de justice sociale. Un peu selon la technique des vendeurs de voitures qui ramènent le coût d'achat d'une berline de luxe à la forme d'un paiement hebdomadaire, le Ministère a évalué, après des ajustements cosmétiques, cette première étape de la « juste part » à 0,50 \$ par jour par étudiante. La justice se combinant dans cette affaire avec l'efficacité, nous allons de cette manière arracher nos universités au sous-financement criant qui les afflige, un objectif qui fut d'ailleurs à l'origine de la découverte de la justice par un gouvernement parti à la recherche d'un cheval de bataille.

Ce débat est resté bien en marge de la réalité. Comme tout s'est joué sur le concept statistique de « dollars par étudiante, par année », je vais attraper cette invitation idéologique au vol et examiner le (sous-)financement de nos universités avec cette lunette.

J'examine la situation pour l'année 2009, parce que c'est la dernière année pour laquelle la CREPUQ a publié des données financières qui mettent en comparaison les universités selon une méthode uniforme.

La CREPUQ présente les revenus des universités en six rubriques qui témoignent de la « comptabilité de fonds » qui est celle des universités : 1. Fonctionnement général, ce qui inclut l'enseignement ; 2. Recherche subventionnée ; 3. Objectif spécifique et fiduciaire ; 4. Entreprises auxiliaires ; 5. Immobilisations ; 6. Dotation.

On trouvera, telles quelles, les deux premières colonnes dans le tableau qui suit : **1. Rev. fonct.**, et **2. Rech. subv.**, alors que les quatre autres colonnes de la CREPUQ y sont regroupées dans **3. Autres rev.** La somme des revenus pour chaque université forme ainsi la colonne **4. Rev. Totaux.**

Je mets à part dans ce tableau l'INRS, l'ÉNAP, Télusq et le Siège social de l'UQ, parce que ce ne sont pas, à proprement parler, des universités. Ces constituantes ont chacune leur manière d'être « exorbitante », on le verra plus loin. Elles représentent ensemble 5 % du total. Dans son étude sur les délocalisations, Crespo *et al.* les laissent d'ailleurs de côté.<sup>1</sup>

Ce que l'on appelle le « budget de fonctionnement », les « revenus de fonctionnement » ou le « budget sans restriction » des universités sont autant d'expressions qui se rapportent d'une manière ou de l'autre à la première colonne des statistiques de la CREPUQ. Ces revenus incluent la « subvention de fonctionnement » du MELS et couvrent l'enseignement aux trois cycles, le soutien, une partie des immobilisations et la bibliothèque. Avec une grande habileté et une concertation remarquable, on a enfermé le débat de l'hiver 2012 dans cette seule première colonne, une présentation qui, pour des raisons comptables ou historiques, favorisait la plainte du sous-financement, au moins à l'échelle canadienne. À la lumière de leurs revenus totaux, cependant (colonne 4), nos universités paraissent plutôt sur-financées, aussi bien au Canada que dans le monde.<sup>2</sup> Le MELS établissait à 29 242 \$ par étudiante par année les dépenses totales de nos universités pour 2008-2009 (ce qui est conforme, à quelques dollars près, aux données de la CREPUQ, voir le tableau 2), alors que le reste du Canada était à 28 735 \$. Quant à l'OCDE, elle place le Canada au troisième rang mondial dans sa publication de 2011. Il suffit en somme que nos gouvernements mettent notre argent dans une colonne plutôt que dans l'autre pour que soient justifiés les cris d'orfraie de la coterie de la misère noire.

En réalité, cette première colonne est loin de représenter adéquatement notre effort collectif en faveur des universités. Ces revenus de fonctionnement et d'enseignement ne

---

<sup>1</sup> Voir *L'offre de programmes universitaires des sites hors-campus au Québec : ampleur, logique décisionnelle et évaluation de ses impacts*, Manuel Crespo, Alexandre Beaupré-Lavallée et Sylvain Dubé, Cirano, novembre 2011. <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011RP-13.pdf>

<sup>2</sup> Voir MELS, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2011, p. 43, et OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2011, graphique B1.2., p. 225. [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens\\_Sup/Financement\\_equipement/Programmation\\_budgetaire\\_financement/ReglesBudgetaires2009-2010.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens_Sup/Financement_equipement/Programmation_budgetaire_financement/ReglesBudgetaires2009-2010.pdf)

TABLEAU 1 Les revenus (\$) des universités québécoises pour l'année 2008-2009

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
	<b>Rev. fonct.</b>	<b>R. rech. subv.</b>	<b>Autres rev.</b>	<b>Rev. totaux</b>	<b>EEETP</b>
<b>Bishop's</b>	30 456 000	1 005 000	14 174 000	45 635 000	2 186,42
<b>Concordia</b>	346 112 000	37 178 000	53 724 000	437 014 000	24 265,86
<b>Laval</b>	469 137 000	282 657 000	91 155 000	842 949 000	28 338,67
<b>McGill</b>	532 332 000	432 118 000	241 079 000	1 205 529 000	26 750,05
<b>UdeM</b>	572 461 000	417 861 000	102 049 000	1 092 371 000	32 045,13
<b>HEC</b>	109 225 000	16 773 000	9 203 000	135 201 000	7 990,03
<b>Polytechnique</b>	85 275 000	51 545 000	22 393 000	159 213 000	4 148,23
<b>Sherbrooke</b>	291 477 000	96 833 000	55 485 000	443 795 000	16 497,29
<b>UduQ</b>					
<b>Chicoutimi</b>	71 775 000	19 560 000	13 314 000	104 649 000	4 181,35
<b>Montréal</b>	317 586 000	61 019 000	161 225 000	539 830 000	25 145,52
<b>Rimouski</b>	61 890 000	17 439 000	9 664 000	88 993 000	3 449,76
<b>Abitibi</b>	34 837 000	14 422 000	7 283 000	56 542 000	1 583,31
<b>Outaouais</b>	55 057 000	5 417 000	7 004 000	67 478 000	3 502,87
<b>Trois-Rivières</b>	114 950 000	18 205 000	13 698 000	146 853 000	7 673,92
<b>ETS</b>	73 577 000	14 644 000	11 129 000	99 350 000	4 058,49
<b>Total partiel</b>	<b>3 166 147 000</b>	<b>1 486 676 000</b>	<b>812 579 000</b>	<b>5 465 402 000</b>	<b>191 816,90</b>
<b>ENAP</b>	24 988 000	2 910 000	2 284 000	30 182 000	733,78
<b>INRS</b>	64 625 000	51 656 000	14 273 000	130 554 000	326,47
<b>Téluq</b>	40 585 000	2 705 000	2 571 000	45 861 000	3 107,81
<b>UQ (SS)</b>	32 725 000	1 074 000	50 698 000	84 497 000	
<b>TOTAL</b>	<b>3 329 070 000</b>	<b>1 545 021 000</b>	<b>882 405 000</b>	<b>5 756 496 000</b>	<b>195 984,96</b>

Source : Les revenus des établissements selon la source et le fonds, 2008-2009, <http://www.crepuq.qc.ca/educq/>

Les effectifs étudiants équivalents au temps complet proviennent du Tableau D, *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2009-2010*, MELS, et ont été calculés en octobre 2009. [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens\\_Sup/Financement\\_equipement/Programmation\\_budgétaire\\_financement/ReglesBudgetaires2009-2010.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens_Sup/Financement_equipement/Programmation_budgétaire_financement/ReglesBudgetaires2009-2010.pdf)

représenteront plus bientôt que la moitié des revenus totaux des universités (comme c'est déjà pratiquement le cas pour deux des institutions), des revenus totaux dont l'essentiel provient du public. Les subventions des différents niveaux de gouvernement et de leurs différents organismes, les droits payés par les étudiant-e-s (qui, en tant que « droits d'accès » fixés par l'État, relèvent de la fiscalité) et les dépenses fiscales faites en faveur des entreprises et des particuliers qui se constituent « partenaires » de nos institutions composent en effet l'essentiel de leurs revenus totaux.

Comme je l'ai souligné à quelques reprises, le « sous-financement » de nos universités est l'habile slogan d'un lobby qui prend appui sur les pauvres dans le but d'enrichir les riches. Notre « réseau » étant fortement stratifié, en effet, y compris à l'intérieur même des

grandes universités, bon nombre de secteurs y tirent le diable par la queue, pendant que d'autres dépensent des millions pour se comparer à Harvard (ou à d'autres figures mythiques) sur la scène internationale du *branding*. On verra donc dans nos universités des victimes de la «privation relative» se constituer volontaires dans une campagne menée par les grands et destinée à arracher au public «plus d'argent» pour «l'économie du savoir». Comme l'«argent neuf» viendrait cette fois de l'étudiant·e (plutôt que d'Ottawa ou de ses partenaires globalisés), la ou le petit et moyen gestionnaire de nos PME universitaires des campagnes (qui commencent à Québec) se dit en effet qu'il y aura du mouton à tondre dans toutes les chaumières.

Cependant, la misère (présumée commune) de nos institutions se stratifie considérablement lorsque nous rapportons, à l'instigation de la Ministre, leurs revenus à leur nombre d'étudiantes et d'étudiants «équivalents au temps plein» (c'est-à-dire, pour le premier cycle par exemple, au nombre de tranches de 30 crédits qu'elles livrent et que l'on nomme EEETP). Dans le tableau 2 qui suit, les 4 premières colonnes du tableau 1 sont rapportées au nombre d'étudiant·e·s de chacune des universités (la 5<sup>e</sup> colonne du tableau 1). On laisse encore une fois de côté les constituantes exorbitantes de l'UQ et on compile l'image «moyenne» pour l'ensemble des universités proprement dites (ligne **Total partiel des colonnes 1 à 4 sur le total des EEETP de la colonne 5**).

On ramène ainsi toutes les catégories de revenus de toutes les universités en «revenus par étudiant·e».

Si l'on regarde la colonne des revenus totaux, par exemple, on y voit que McGill, à 45 066,42 \$ par étudiant·e par année, touche déjà le double de ce que touchent six de ses consœurs en pauvreté. En allant sur la place publique pour réclamer le fameux 325 \$ par année et pour plaider la cause de la «qualité» à coups de demi-vérités, la principale de McGill parlait de toute évidence au nom des pauvres de la rue de Maisonneuve (Concordia) ou au nom des francos de la Côte Sainte-Catherine (HEC). Car on a peine à croire qu'elle se sentait elle-même à court d'argent. En revanche, on comprend très bien que quelqu'un qui gagne 1 000 \$ par semaine, par exemple, et qui réclame avec autorité 5 \$ de plus «pour tous» se fera des amis chez les bénéficiaires qui s'arrangent avec 500 \$ par semaine (ou avec 400 \$ ou 300 \$). Émus par un tel sens de l'équité, d'aucuns se transformeront en véritable Lucien Bouchard de l'*Indirect rule*, sinon carrément en roi Pétaud, et ils ne verront qu'altruisme dans la croisade menée par les universités milliardaires contre des étudiant·e·s si âpres au profit.

La première colonne, par contre, celle des revenus d'enseignement, est celle où les écarts entre les universités sont les plus bas. Entre 70 % et 85 % des revenus de cette colonne proviennent en effet des subventions «normées» du Ministère et des droits de scolarité uniformes. Les écarts y sont donc essentiellement l'effet des différents tarifs fixés par le MELS pour les différents «types» d'étudiant·e·s (qui sont dits «lourds» ou «légers»). L'écart entre l'UQAM (dont 88 % des inscrit·e·s se retrouvent dans les humanités légères) et Polytechnique (100 % dans les Sciences et techniques) donnent une indication atténuée de cette «pondération» selon les «coûts observés», une pondération sur laquelle nous reviendrons. De plus, le biais très prononcé de la «formule» du MELS en faveur des étudiant·e·s des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles s'ajoute ici au critère de la «lourdeur» et explique une autre partie des écarts de la colonne 1. La compétition entre les universités pour les «étudiant·e·s gradué·e·s» trouve d'ailleurs dans ces écarts la source de son financement : les étudiant·e·s gradué·e·s supplémentaires jouissent d'un financement si généreux que ces effectifs provoquent de grandes dépenses pour se les arracher.

Il en va de même pour la bataille qui se déroule sur le «marché» des étudiant·e·s étranger·ère·s : les universités qui peuvent attirer des étudiant·e·s de l'international aux cycles supérieurs, et de préférence dans les disciplines lourdes, pourront rentabiliser grâce à eux des programmes qui devraient autrement se partager un trop petit nombre

TABEAU 2 Les revenus (\$) des universités rapportés à leur nombre d'étudiants

	<b>1/5</b>	<b>2/5</b>	<b>3/5</b>	<b>4/5</b>
	<b>R.fonct./EEETP</b>	<b>R.rech/EEETP</b>	<b>Autres/EEETP</b>	<b>R.totaux/EEETP</b>
<b>Bishop's</b>	13 929,62	459,66	6 482,74	20 872,02
<b>Concordia</b>	14 263,33	1 532,11	2 213,97	18 009,42
<b>Laval</b>	16 554,66	9 974,25	3 216,63	29 745,54
<b>McGill</b>	19 900,22	16 153,91	9 012,28	45 066,42
<b>UdeM</b>	17 864,21	13 039,77	3 184,54	34 088,52
<b>HEC</b>	13 670,16	2 099,24	1 151,81	16 921,21
<b>Polytechnique</b>	20 556,96	12 425,78	5 398,21	38 380,95
<b>Sherbrooke</b>	17 668,17	5 869,63	3 363,28	26 901,08
<b>UduQ</b>				
<b>Chicoutimi</b>	17 165,51	4 677,92	3 184,14	25 027,56
<b>Montréal</b>	12 629,92	2 426,64	6 411,68	21 468,24
<b>Rimouski</b>	17 940,38	5 055,13	2 801,35	25 796,87
<b>Abitibi</b>	22 002,64	9 108,77	4 599,86	35 711,26
<b>Outaouais</b>	15 717,68	1 546,45	1 999,50	19 263,63
<b>Trois-Rivières</b>	14 979,31	2 372,32	1 785,01	19 136,63
<b>ETS</b>	18 129,16	3 608,24	2 742,15	24 479,55
<b>T. partiel 1 à 4/EEETP 5</b>	<b>16 506,09</b>	<b>7 750,50</b>	<b>4 236,22</b>	<b>28 492,81</b>
<b>ENAP</b>	34 053,80	3 965,77	3 112,65	41 132,22
<b>INRS</b>	197 950,81	158 225,87	43 719,18	399 895,86
<b>Téluq</b>	13 059,04	870,39	827,27	14 756,69
<b>UQ (SS)</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>16 986,35</b>	<b>7 883,37</b>	<b>4 502,41</b>	<b>29 372,13</b>

d'étudiante-s québécois-e-s. Elles recevront ainsi de Québec, pour des dépenses situées à la marge de leurs coûts de fonctionnement, une subvention de 100 % du coût moyen observé (et elles pourront en plus accroître de 10 % le montant forfaitaire d'effectifs étudiants étrangers exigé par le MELS pour couvrir leurs dépenses de « promotion », dit la clause 1.3.2. des *Règles budgétaires*, op. cit.). Bref, grâce à la complicité entre Québec et nos grandes universités, nous exportons une « marchandise », déficitaire pour la société, mais terriblement payante pour les universités qui ramassent les subventions à l'exportation. Comme il n'est pas près de manquer de nouveaux riches « globalisants » dans les économies émergentes, ces subventions à l'exportation de diplômes « made in Québec » finiront sans doute par faire de nos universités un label international de premier plan chez les candidats à



l'Overclass qui n'ont pas les moyens de passer par la maison mère états-unienne. « Nous pouvons faire aussi bien que l'Australie » : voilà notre programme à ce chapitre.

Je reproduis ici la liste des 70 catégories de poids des étudiant-e-s (tableau 3), telle qu'elle existe depuis 2006 alors que l'on abandonnait la méthode historique de financement au profit du « financement à 100 % des clientèles » basé sur les « coûts moyens observés ». Cette échelle est en réalité plutôt fantaisiste et elle correspond davantage au résultat d'une partie de poker entre les recteurs qu'à toute autre chose. C'est du moins ainsi que m'a présenté l'affaire un de ceux qui étaient présents lors de la mise en place de ce type d'échelle par François Legault.

Le message central de cette pondération est qu'il vaut mieux avoir des étudiant-e-s de doctorat, et de préférence en Santé (ce qui inclut les animaux) ou en Sciences et techniques, et qu'il vaut mieux éviter les étudiant-e-s en lettres. On aurait tort de s'effrayer de

TABLEAU 3 Pondération des effectifs étudiants

<b>01 Médecine dentaire</b>	7,96	6,59	10,69
<b>02 Médecine vétérinaire</b>	9,73	9,41	10,69
<b>03 Optométrie</b>	5,37	6,59	10,69
<b>04 Spécialités non médicales en santé</b>	2,32	6,59	10,69
<b>05 Sciences infirmières</b>	1,77	2,29	10,69
<b>06 Pharmacie</b>	1,41	2,29	10,69
<b>07 Médecine</b>	4,07	6,59	10,69
<b>08 Médecine - résidents</b>		3,36	
<b>09 Géographie</b>	2,11	6,59	10,69
<b>10 Sciences pures</b>	2,11	6,59	10,69
<b>11 Éducation physique</b>	2,11	4,42	10,69
<b>12 Agriculture, foresterie et géodésie</b>	5,05	9,40	9,42
<b>13 Génie</b>	2,11	4,42	9,42
<b>14 Mathématiques</b>	1,41	4,42	9,42
<b>15 Musique</b>	3,30	4,42	6,40
<b>16 Beaux arts</b>	2,93	4,42	6,40
<b>17 Architecture et design de l'environnement</b>	1,87	4,42	6,40
<b>18 Cinéma et photographie</b>	1,87	4,42	6,40
<b>18 Droit</b>	1,41	4,42	6,40
<b>19 Sciences humaines et sociales</b>	1,07	4,42	6,40
<b>20 Lettres</b>	1,00	4,42	6,40
<b>22 Éducation</b>	1,61	2,29	6,40
<b>23 Informatique</b>	1,41	2,29	6,40
<b>24 Administration</b>	1,07	2,29	6,40

Source : Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, Annexe 1, MELS - ES - DGFE - DPBF - 2011-09-15

la faible pondération des médecins résidents car, dans ce cas particulier, ce n'est pas la pondération qui rapporte mais la manière de compter les crédits lors de ces stages.

La pondération accordée à chaque type d'étudiant·e intervient lors de la détermination de la subvention de fonctionnement (colonne 1, tableau 1) accordée aux universités. On multiplie alors chaque étudiant·e par son poids, puis par un montant uniforme (disons 3 527,65 \$ pour 2011-12). Pour cette partie de la subvention, l'étudiant·e en lettres rapportera donc, dans notre exemple, 3 527,65 \$ (puisqu'il pèse 1) et l'étudiant·e de doctorat en pharmacie rapportera 37 710,58 \$ (puisqu'il pèse 10,69). A cela s'ajoutera, toujours selon notre exemple, un montant uniforme de 1 667,68 \$ par étudiant·e non-pondéré·e pour le soutien et la bibliothèque. Les deux montants forment plus de 85 % de la subvention globale du MELS.

On comprend ici au passage que, par la vertu de droits d'accès à l'Université qui fonctionnent comme une sorte de *flat rate*, l'étudiant·e en lettres auquel on appliquerait aujourd'hui la hausse prévue paierait pratiquement la totalité de son « coût observé », alors que l'étudiant·e en pharmacie en paierait dans les 10 %. La juste part.

Passons maintenant à la deuxième colonne du tableau 2, celles des revenus de la recherche subventionnée. Elle est celle où les écarts entre les universités sont les plus grands. En réalité, c'est entre les « universités de recherche » que se joue le grand jeu, surtout celui qui vise le « grand marché global » dont nous parlions plus haut. Les trois sœurs (Laval, McGill et UdeM) ramassent déjà 1,13 du 1,46 milliard (76 %) de fonds de recherche (essentiellement publics) destiné aux universités à proprement parler (zone ombrée du tableau 1), et c'est en faveur de la recherche, « toujours plus de recherche », que travaille le lobby de la technoscience. Il est assez clair, en somme, que le spectacle principal n'aura pas lieu à Lennoxville.

L'essentiel de notre malfinancement vient en effet de la compétition factice qui associe les trois plus grandes universités dans l'effort d'accaparer la majeure partie des revenus de recherche destinés à l'innovation technique. Cette compétition irrationnelle est favorisée par des lois, par des politicien·ne·s lié·e·s aux grandes entreprises, par les organismes subventionnaires, par les « consultant·e·s » issu·e·s des entreprises technoscientifiques, par le capital de risque (et par le secteur financier des intangibles qui dépend des flux d'innovations), par la quête de prestige d'administrateurs et d'administratrices universitaires de modeste envergure scientifique (des personnes qui, pour la plupart, finissent dans les entreprises ou qui en proviennent), par les professeur·e·s « déchargé·e·s » d'enseignement pour diriger leurs entreprises de R&D aux frais du public, par l'ensemble des « personnels » liés à cette compétition (qu'ils soient « professionnels » ou étudiants) et par plusieurs personnes bien intentionnées mais ignorantes.

Cette compétition pour l'argent de la R&D comprime vers les marges universitaires la recherche scientifique orientée vers la formation, et elle nuit aux secteurs de notre réseau universitaire qui peuvent difficilement s'associer aux grandes entreprises de la technoscience. D'ailleurs, la recherche académique a pratiquement été abolie dans les universités du Québec (à peu près en même temps qu'aux USA : voir *Le virage technologique* (1982), *Le défi technologique* (1985), *La maîtrise technologique* (1988), *L'urgence technologique* (1993), ainsi que leurs nombreuses suites provinciales et fédérales plus récentes) et elle a été remplacée par le trou sans fond de la R&D à orientation économique.

Mais il y a plus grave que ce débalancement « vertical » de notre réseau par la recherche, soi-disant « universitaire », et plus grave que la compétition des trois bovindés qui se prennent pour Stanford aux frais des payeurs de taxes. Les mêmes payeurs de taxes financent aussi une inégalité « horizontale » entre les étudiant·e·s, une inégalité que l'on cache soigneusement. Comme nous avons des droits de scolarité « uniformes pour tous », en effet, il est facile de donner à penser que c'est une semblable « uniformité » qui caractérise les efforts que nous faisons en faveur des effectifs étu-

dians. Ce qui est loin d'être le cas, on vient de le voir, et l'est encore moins dans le domaine de la recherche.

Revenons sur cette question des fonds de recherche octroyés aux universités, des fonds publics qui sont pourtant destinés, comme la doctrine le répète à satiété, à la « formation des chercheurs ». Ils sont en effet censés permettre aux universités d'initier nos jeunes à la recherche en les associant à la recherche : c'est la fameuse « formation à la recherche par la recherche ». Les fonds de recherche se rapporteraient donc, de cette manière, à « l'enseignement supérieur ».

En apparence, nous consacrons donc 7 750,50 \$ par étudiant-e par année (ombre au bas du tableau 2) au financement de la recherche universitaire, une dépense « globale » qui varie en réalité entre 16 153,91 \$ par étudiant-e par année à McGill (plus haut, même colonne) et 459,66 \$ à Bishop's. A première vue, la formation de la jeunesse à la recherche par la recherche est une entreprise à géométrie variable.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, ce sont là des illusions statistiques parce que l'on compte tous les étudiant-e-s dans le 7 750,50 \$ de cette moyenne, de la même manière que l'on compte tous les étudiant-e-s de McGill dans le 16 153,91 \$ de cette université; et ainsi de suite.

En fait, et selon le ministère de l'Éducation (Voir *Indicateurs de l'éducation*, édition 2011, p. 49<sup>3</sup>), 90 % des fonds de recherche sont octroyés (après répartition proportionnelle des fonds non répartis) aux secteurs universitaires de la santé et des sciences et techniques, deux secteurs qui sont responsables de 33,1 % des diplômés (*Idem*, p. 115) et qui s'occupent d'environ 29 % des étudiant-e-s inscrite-s. La géométrie variable vient ici de faire

TABLEAU 4 Les diplômés dans les programmes de grade\*

	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	Total
<b>Santé</b>	3 698	791	272	4 761
<b>Sciences</b>	1 990	672	289	2 951
<b>Génie</b>	2 660	1 073	289	4 022
<b>Sc. appliquées</b>	1 863	822	109	2 794
<b>Éducation</b>	4 783	798	77	5 658
<b>Administration</b>	6 608	3 275	55	9 938
<b>Sc. sociales</b>	3 867	1 075	95	5 037
<b>Droit/sc. humaines</b>	5 881	1 444	385	7 710
<b>Arts</b>	1 356	263	40	1 659
<b>Autre</b>	1 329	112	5	1 446
<b>Total</b>	<b>34 035</b>	<b>10 325</b>	<b>1 616</b>	<b>45 976</b>

Source : 2008-2009, CREPUQ, *ibidem*.

\* Notons que les chiffres du tableau 4 incluent 298 diplômés des Humanités issus des trois composantes exorbitantes ainsi que leurs 121 diplômés de Santé et de Sciences et techniques. Cela ne change rien à ma démonstration et je pourrai, pour les fins de la rigueur, les exclure lorsque je rapporterai les diplômés aux revenus.

3 [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/IndicateurEducationEdition2011\\_f.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/IndicateurEducationEdition2011_f.pdf)

un saut quantique vers la variation du troisième type : après la lourdeur de l'étudiant·e et le cycle d'étude, voici maintenant le secteur disciplinaire.

Pour chaque université, la CREPUQ nous donne le nombre des diplômé·e·s inscrit·e·s à des programmes de grades en les regroupant en dix secteurs disciplinaires, qui représentent une simplification des 24 catégories de l'échelle de pondération. C'est donc ici que se trouve, essentiellement chez les étudiant·e·s gradué·e·s de maîtrise et de doctorat, le gros de la jeunesse que nous voulons former « à la recherche par la recherche » (tableau 4).

Tout comme le fait le Ministère, la CREPUQ laisse de côté dans cet examen de la « formation des chercheurs » les multiples « attestations » et « certificats » qui sont essentiellement destinés aux personnes qui ont déjà un emploi et qui viennent à l'université en quête d'un papier susceptible d'augmenter leurs revenus. C'est ce qu'un de mes recteurs appelait le « lucratif secteur du service après-vente ».

Si nous regroupons ces 45 976 diplômé·e·s annuel·le·s selon les trois secteurs de recherche identifiés par les organismes subventionnaires (Santé, Sciences et techniques, Humanités) et si nous additionnons les deux premiers secteurs comme le fait le Ministère pour juger de l'orientation générale des fonds de recherche, nous obtenons le Tableau 5.

TABEAU 5 Les diplômés dans les programmes de grade

	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
<b>Santé + Sc. et tech.</b>	10 211	3 358	959
<b>Humanités</b>	23 824	6 967	657
<b>Total</b>	34 035	10 325	1 616
<b>S. + S.&amp;T./Total</b>	<b>30,0%</b>	<b>32,5%</b>	<b>59,3%</b>

Source : 2008-2009, CREPUQ, *ibidem*.

La proportion des diplômés de Santé et de Sciences et techniques sur l'ensemble

Le mystère ici ce n'est pas qu'avec 29 % des « entrants » qui postulent à un premier grade la Santé et les Sciences et techniques « produisent » ensemble 30,0 % des diplômés du baccalauréat mais bien qu'avec ce 30,0 % des étudiant·e·s gradué·e·s du baccalauréat, elles obtiennent ensuite près de 60 % de nos docteurs ! Ce phénomène a été observé depuis longtemps et on l'a en général attribué à la qualité de « l'encadrement » et « aux ressources », deux expressions polies (mais infâmes pour les professeurs des humanités) qui désignent l'écart de revenu en faveur des deux secteurs « lourds ». <sup>4</sup> En fait, et curieusement, c'est dans les disciplines les plus « difficiles » que la proportion de « sortants » (avec un diplôme de maîtrise ou de doctorat) est la plus grande. L'Université de Montréal diplôme 97,1 % des entrants en médecine vétérinaire et 93,5 % en pharmacie alors que McGill est à 92,6 % en médecine et à 96,6 % en physique. Pour l'ensemble des universités, les lettres diplôment de leur côté 65 % des entrants et l'histoire 62,4 %, ce qui indique très certainement que la solidité d'une vocation n'est pas indépendante de la possibilité d'avoir des revenus pendant qu'on s'y consacre.

Si nous nous attachons maintenant à nos chercheurs en formation et si nous prenons comme indicateur de la composition de cette « population » les diplômés de maîtrise et de doctorat, nous obtiendrons les deux grandes cohortes de chercheurs diplômés aux-

<sup>4</sup> Voir, par exemple, Université Laval, *Avis de la commission des Affaires étudiantes, Persévérance et réussite aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles*, 2004, p. 39

quelles le Ministère rapporte le 1,48 \$ milliard de revenus de recherche des universités. Nous avons en effet d'un côté, nous dit le tableau 5, 4 317 diplômés de Santé et de Sciences et techniques (3 358 maîtrises + 959 doctorats) et de l'autre 7 624 diplômés des humanités (6 967 maîtrises + 657 doctorats).

Si, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous ramenons ces revenus sur une base unitaire, nous obtenons, comme le montre maintenant le tableau 6, une moyenne annuelle de 124 501,80 \$ de revenus de recherche par chercheur « produit » cette année-là.

**TABEAU 6 Les revenus de recherche des universités (\$) rapportés aux diplômés**

	Santé/sc/tech	Humanités	Total
<b>Chercheurs MA+PhD</b>	4 317	7 624	11 941
<b>Rev, rech des secteurs</b>	1 338 008 400	148 667 600	1 486 676 000
<b>Rev, rech./chercheur</b>	309 939,40	19 499,95	124 501,80

Source : Tableau 5 et tableau 1

Mais encore ici cette moyenne ne veut pratiquement rien dire. Comme 90 % du 1,48 milliard de fonds de recherche que nous distribuons aux universités aboutissent dans un coin de l'université d'où sortent 4317 chercheurs par année, ces revenus représentent 309 939,40 \$ par diplômé, ce qui se compare avantageusement aux 19 499,95 \$ par diplômé des humanités.<sup>5</sup> Voilà pourquoi votre fille travaille chez Wal-Mart (et fait probablement la grève!), aurait dit Molière. Voilà aussi pourquoi il est moins « probable » qu'elle ressorte un jour de l'université avec le diplôme qu'elle y postulait.<sup>6</sup>

Nous nous retrouvons donc, grâce à de tels écarts, dans un système de formation des chercheurs qui fonctionne comme ceci : alors que nous avons d'un côté un étudiant qui finance sa « formation de chercheur » en vendant des téléphones dans un kiosque au centre commercial et qui fait son doctorat avec un-e professeur-e qui dirige dix autres

<sup>5</sup> Si nous prenons simplement les subventions accordées par les trois conseils fédéraux de recherche (c'est-à-dire en faisant abstraction de la FCI, de Santé Canada, des nombreuses subventions spéciales pour les BLEUs, les SOVARs et les brevets, des commandes des ministères et du biais encore plus prononcé du Québec pour la technique), nous sommes déjà, selon la CREPUQ, à 85 % des revenus de recherche en faveur de Santé, Sciences et techniques, pour 30 % des étudiants :

	Subventions	Ch. de recherche	Bourses	Total
CRSH	40 588 578	16 471 501	21 642 868	78 702 947
CRSNG	156 010 769	26 175 000	24 762 941	206 948 710
IRSC	204 093 251	26 175 000	22 178 535	252 446 786
Total	400 692 598	68 821 501	68 584 344	538 098 443
<b>CRSNG+IRSC/Total</b>	<b>89,9 %</b>	<b>76,1 %</b>	<b>68,4 %</b>	<b>85,4 %</b>

<sup>6</sup> Comme je l'ai indiqué plus haut, ces 11 941 diplômés incluent les 298 diplômés des humanités issus des constituantes que nous avons laissées de côté et leurs 121 diplômés de santé et de sciences et techniques. Puisque nous ne considérons ici que les revenus de recherche des universités proprement dites, il faudrait donc les soustraire. Cela nous donne donc, en réalité, 318 877,12 \$ et 20 293,15 \$, respectivement, par diplômé pour les deux groupes de diplômés, avec une moyenne tout aussi factice de 129 029,34 \$. Le ratio (près de 16 à 1) ne change pas.

étudiant-e-s gradué-e-s, nous en avons un-e autre qui, pour sa part, fait son doctorat avec un professeur, dégagé d'enseignement, dont il est le seul thésard et dont il touche un salaire à temps plein grâce à une subvention publique obtenue sous l'égide d'un partenariat avec Telus. Ceci n'est pas une caricature.

Or, je n'ai jamais entendu personne dire que c'était là ce que nous voulions faire. Mais c'est pourtant ce que nous faisons. Et je suis loin de soutenir que la seconde situation correspond à un idéal; je crois plutôt qu'elle participe, malheureusement, de la corruption de l'université par le parti de la technoscience et de l'économie des intangibles.

Évidemment, me dira-t-on, les étudiant-e-s des secteurs aristocratiques ne voient que l'ombre de cette « différence » (qui se chiffre par centaines de millions) entre les trois cités savantes : en santé et en technoscience ce sont les équipements et le matériel, les professionnels salariés, les locaux, les frais de séjour et de déplacement, les frais de défense de la propriété intellectuelle, les dépenses de représentation auprès des partenaires économiques, les frais de placement des publications, les coûts du remplacement des enseignants par les chargés de cours et les dépenses de secrétariat qui absorbent l'essentiel des investissements dans la R&D universitaire, et non pas la « main d'œuvre » étudiante. D'ailleurs, s'il fallait que 70 % des revenus de recherche se convertissent en salaires étudiants (comme le proposent hypocritement les conseils subventionnaires), aucun des membres de notre aristocratie étudiante ne sortirait jamais de l'université!

Finalement, il n'est pas étonnant que jamais personne n'ait pu faire l'exposé des rendements de ces « investissements » dans la R&D, si ce n'est pour soutenir qu'ils avaient des retombées positives pour l'enseignement (ce qui a été falsifié à quelques reprises) ou pour en faire un facteur de « prestige » et, donc, « d'attractivité ». Le prestige est un atout non négligeable, il est vrai, mais il est apparemment de plus en plus dispendieux, et ceux qui en font commerce sont rarement ceux qui cotisent pour l'accroître. La vérité est simplement qu'une grande université de recherche n'est jamais trop grande au goût de ses gestionnaires qui attendent une ouverture chez Jean Coutu. Comme la seule mesure que nous ayons des rendements et de l'importance de la nouvelle recherche universitaire est le montant des revenus de recherche que les universités absorbent, nous avons ici une machine autoréférentielle dont la réalité contingente est en voie de devenir une norme que l'on veut vendre au public en lui parlant des « emplois de qualité » qui s'en viennent. « La recherche universitaire, dit Guy Breton, est aussi cruciale pour l'avenir de la société que la formation de la jeunesse » (Présentation de son discours du 15-VI-2012 au Canadian Club). Alors que nous avons cru jusqu'ici que l'une se ramenait à l'autre, ce sont maintenant deux choses « cruciales » qui se côtoient à l'université, deux voies différentes vers le même avenir. La recherche qu'administre ce docteur n'a pas pour but de connaître le monde mais de le produire, comme l'a dit Michel Freitag, et il attend de la jeunesse qu'elle prenne rendez-vous avec ce monde à venir comme s'il était déjà fait et qu'elle anticipe dès maintenant sa propre aliénation.

En réalité, cette recherche technologique est une sorte de ver plat à croissance indéfinie qui dévore l'université de l'intérieur pour le plus grand profit du syndicat d'élèves qui le nourrit aux frais du public. Il faudra bien finir par évaluer la contribution de cette machine célibataire à l'éducation, juste au cas où elle serait nulle. Pour ce qui est des retombées monétaires qui percolent sur quelques étudiant-e-s, on pourrait certainement les remplacer par des bourses d'études qui les habitueraient à être souverains plutôt que serviteurs, ce qui est très certainement la moindre des choses que l'on puisse attendre des chercheurs de demain. Et tout le reste devra être soumis à la discussion et, surtout, à la réflexion.

La coterie du sous-financement de l'université a attaché le grelot de la justice sociale au mauvais endroit. Maintenant que le débat est ouvert, elle ne devra pas se surprendre de se faire sonner les cloches sur la question principale : de quelle nature au juste est la pauvreté qui l'afflige ?



# IRIS

**Institut de recherche  
et d'informations  
socio-économiques**

L'IRIS, un institut de recherche sans but lucratif, indépendant et progressiste, a été fondé en 2000. L'Institut produit des recherches sur les grands enjeux de l'heure (partenariats public-privé, fiscalité, éducation, santé, environnement, etc.) et diffuse un contre-discours aux perspectives que défendent les élites économiques.

**Institut de recherche et d'informations socio-économiques**

1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7

514 789-2409 · [www.iris-recherche.qc.ca](http://www.iris-recherche.qc.ca)